

# 1384, 30 septembre – Bourbon-l'Archambault.

*Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais etc., à la demande du bailli de Bourbonnais, nomme Petit Tachon de Glené capitaine et châtelain de Virigneux.*

**A.** Original perdu.

**B.** Copie sur papier, dans le registre aux nominations du comté de Forez. Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 10034, fol. 101.

**INDIQUÉ** : Édouard Perroy, "Le personnel administratif du comté de Forez au XIV<sup>e</sup> siècle d'après le registre aux nominations de 1317 à 1390 (Bibliothèque Nationale, ms. lat. 10034)", *Études d'histoire médiévale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1969, p. 158.

Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnois, contesse de Clermont et de Forez, a touz ceulx qui verront des presentes lettres, salut. Savoir faisons que nous, confiens a plain du senz, loyauté et bone diligence de Petit Tachon de Glené, escuier<sup>1</sup>, ycellui avons fait, instituit et ordené, faisons, instituons et ordenons, a la requeste de nostre bien amé le bailli de Bourbonnois<sup>2</sup>, capitaine et châtelain de nostre châtel et châstellenie de Virignieu<sup>3</sup> aux gaiges, proffiz et emolumens accoustumez tant comme il nous plaira, auquel Petit Tachon de Glené nous avons donné et par ces presentes donnons plain povoir et mandement de gouverner et exercer lesdiz offices bien et convenablement, et generaument de fere toutes et singulieres choses que a bon et loyal capitaine et châtelain appartenient de fere. Mandons et commandons a touz noz subgez, requerons touz autres que, audit nostre capitaine et châtelain en faisent et excercent sesdiz offices dehuement, a lui obeïssent diligement. Et donnons en mandement a noz amez les genz des comptes monseigneur que les gaiges qui paié li seront par nostre receveur, il allouent et rabatent audit receveur en ses comptes par ces presentes, rapportans ou copie d'icelles avec quittance dudit nostre capitaine et châtelain. Donné a Bourbon<sup>4</sup>, soubz nostre seel, le darrier jour de septembre, l'an mil CCC IIII<sup>XX</sup> et quatre.

---

1. Petit Tachon de Glené est le fils de Tachon de Glené, alors bailli de Bourbonnais

2. Tachon de Glené est cité bailli de Bourbonnais en 1378, il a remplacé dans l'office Jean Griveau (O. Troubat, *La guerre de Cent Ans*, II, p. 717). La chronique de Cabaret d'Orville précise "que, pour ses bonnes coutumes, on [l']appella le bon bon bailli de Bourbonnois" (*Chronique du bon duc*, p. 145). Il est encore bailli en mars 1396 (Paris, Archives nationales, P 1374/2, n° 2429).

3. Virigneux : Loire, ar. Montbrison, c. Chazelles-sur-Lyon.

4. Bourbon-l'Archambault : Allier, ar. Moulins, ch.-l. c.

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous Licence Ouverte V 2.0.*

*Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers ([actesprincipiers.huma-num.fr](http://actesprincipiers.huma-num.fr)).*